



**Rapport d'étape sur les suites données à l'ensemble
de propositions entériné le 6 décembre 2016 par le
Conseil de l'Atlantique Nord et le Conseil de l'Union
européenne**

14 June 2017

Rapport d'étape sur les suites données à l'ensemble de propositions entériné le 6 décembre 2016 par le Conseil de l'Atlantique Nord et le Conseil de l'Union européenne

Le 8 juillet 2016, le président du Conseil européen, le président de la Commission européenne et le secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), soucieux de donner un nouvel élan et une nouvelle teneur au partenariat stratégique entre l'OTAN et l'Union européenne (UE), ont signé une déclaration commune exposant brièvement sept domaines dans lesquels les deux organisations devraient resserrer leur coopération.

Le 6 décembre 2016, s'appuyant sur cette déclaration commune, les conseils des deux organisations ont entériné parallèlement, chacun selon le processus qui lui est propre, un ensemble de quarante-deux propositions. Ce premier rapport d'étape sur les suites données aux propositions est établi en exécution du mandat émanant des ministres des pays membres des deux organisations, qui souhaitent que le point soit fait deux fois par an.

La coopération entre les deux organisations est essentielle. Dans le contexte de sécurité actuel, l'UE et l'OTAN sont confrontées à des défis sans précédent : ni l'une ni l'autre ne possède la totalité des outils nécessaires pour faire face, à elle seule, à ces défis. Les activités des deux organisations sont complémentaires. En outre, la coopération UE-OTAN est l'un des piliers sur lesquels reposent les travaux de l'UE visant à renforcer la sécurité et la défense européennes, qui contribuent par ailleurs au partage des charges entre les deux rives de l'Atlantique. Une UE plus forte et une OTAN plus forte se renforcent mutuellement.

La coopération entre l'UE et l'OTAN s'appuie sur des bases solides : des valeurs et des principes partagés, et des intérêts communs.

Le travail effectué ensemble au cours de l'année écoulée a été très fructueux. Nous observons un changement dans l'esprit, la qualité et la dynamique de notre relation. Nous convenons qu'il ne devrait pas y avoir de barrières artificielles et qu'il faudrait examiner tous les enjeux d'intérêt commun. Chaque organisation a beaucoup fait pour s'ouvrir aux activités de l'autre, et nous avons ainsi appris à mieux nous connaître et à mieux nous comprendre. L'ensemble de propositions communes et leur mise en œuvre ont pour effet principal de faire de la coopération entre les deux organisations un usage établi, une habitude quotidienne, à la mesure du nouveau niveau d'ambition évoqué dans la déclaration commune. L'approbation de l'ensemble de propositions communes par les États membres de l'UE et par les Alliés constitue un bon point de départ pour le renforcement des interactions et est un signe d'appropriation : nous et nos services nous sentons pleinement habilités à poursuivre cette coopération.

Nous estimons qu'en l'espace de quelques mois, nous avons réalisé des résultats tangibles dans la mise en œuvre de toutes les propositions. L'importance des progrès dépend de la nature des différentes mesures prises : certaines sont censées produire des livrables concrets à court terme, tandis que d'autres sont davantage axées sur le processus et s'inscrivent dans le long terme.

S'agissant de la mise en œuvre, les mesures particulières suivantes peuvent être mises en évidence.

- La coopération que nous avons mise en place pour lutter contre les menaces hybrides a atteint une ampleur inédite. Dix des quarante-deux propositions ont trait à ce domaine. L'UE et l'OTAN, ainsi que leurs États membres respectifs, contribueront et participeront aux activités du Centre d'excellence européen pour la lutte contre les menaces hybrides qui a été établi à Helsinki. Pour lutter efficacement contre de telles menaces, il est essentiel que nous ayons une meilleure connaissance de la situation. L'établissement de la Cellule de fusion de l'UE contre les menaces hybrides et ses interactions avec la Branche Analyse des menaces hybrides récemment instaurée à l'OTAN favoriseront une lecture commune de la situation. La toute première évaluation de renseignement que les deux organisations ont réalisée conjointement sur un sujet ayant trait à la guerre hybride sera bientôt disponible. Par ailleurs, la collaboration entre nos équipes chargées de la communication stratégique permettra de faire passer l'idée que nous sommes unis, notamment pour aider nos partenaires orientaux et transmettre des messages coordonnés dans les Balkans occidentaux. Il y a eu des échanges d'informations sur les besoins en matière de résilience, et les deux organisations étudient les moyens de mieux soutenir les différents pays.
- La coopération et la coordination entre les opérations Sophia et Sea Guardian se sont améliorées grâce à des échanges d'informations réguliers et à la fourniture d'un appui logistique. La coopération pratiquée en mer Égée et l'expérience acquise dans l'océan Indien ont été mises à profit à cet effet. L'on s'emploie à déterminer comment l'opération Sea Guardian peut appuyer l'opération Sophia pour la mise en application de la résolution 2292 par laquelle le Conseil de sécurité de l'ONU a décrété un embargo sur les armes à l'encontre de la Libye.
- Les cyberattaques coordonnées qui ont été observées récemment dans le monde montrent combien nos sociétés et institutions sont vulnérables. La proposition relative à l'échange de concepts sur l'intégration d'un volet cyberdéfense dans la planification et la conduite des missions et opérations a ouvert la voie à une intensification des échanges de concepts pertinents. La coopération en matière de formation et d'entraînement s'est accrue dans l'optique d'une meilleure complémentarité. Des progrès sont aussi constatés sur le plan des interactions entre les équipes chargées de réagir aux attaques informatiques et de la coopération relative aux exercices cyber.
- Les États membres de l'UE et les Alliés disposent d'un réservoir unique de forces. S'agissant des capacités de défense, les services des deux organisations redoublent d'efforts pour assurer la cohérence entre les extrants du plan OTAN de planification de défense (NDPP) et les éléments du plan de développement des capacités (CDP) de l'UE. Ils s'attachent à assurer la complémentarité des projets ou programmes multinationaux mis en place dans un cadre UE ou OTAN et ont obtenu des résultats concrets, par exemple dans le domaine du ravitaillement en vol. Une coopération étroite s'est aussi mise en place pour ce qui est des éléments destinés à faciliter la mise à disposition des capacités, comme la normalisation, et dans le domaine de l'aviation militaire, une stratégie en matière d'aviation militaire ayant par ailleurs été approuvée dans le contexte du ciel unique européen.

- En ce qui concerne l'industrie de défense et la recherche dans le domaine de la défense, l'OTAN et l'UE ont établi un mécanisme propice aux interactions afin de développer le dialogue sur les aspects industriels, en mettant plus particulièrement l'accent sur certains domaines d'intérêt commun, comme les petites et moyennes entreprises.
- Pour la première fois, les services de l'OTAN et ceux de l'UE vont mettre à l'épreuve ensemble leur réaction à un scénario de guerre hybride. Les préparatifs pour la participation active de l'UE au CMX 17 au travers de PACE-17 sont bien avancés. L'exercice devrait permettre de tester la mise en œuvre de plus d'un tiers des propositions communes. L'UE se prépare à assumer à son tour le rôle de chef de file pour les exercices parallèles et coordonnés qui seront organisés en 2018.
- Nous avons pour objectif commun d'aider nos partenaires à renforcer leurs capacités et à accroître leur résilience ; c'est le cas en particulier pour les pays des Balkans occidentaux et nos voisins de l'est et du sud. La coopération à cet égard, sur le terrain et au niveau des sièges des organisations, s'est considérablement intensifiée. Les principaux domaines de coopération ont été recensés : communication stratégique, cyber, stockage et sécurité des munitions dans trois pays pilotes, à savoir, dans un premier temps, la Bosnie-Herzégovine, la République de Moldova et la Tunisie. Dans ce contexte, l'UE envisage de contribuer financièrement au programme OTAN pour le développement de l'intégrité, qui vise à réduire les risques de corruption et à promouvoir la gouvernance dans les secteurs de la défense et de la sécurité.
- Globalement, grâce à un engagement politique clair, le dialogue bilatéral s'est intensifié par la pratique générale des invitations de haut niveau aux réunions ministérielles pertinentes, la tenue de réunions formelles et informelles du Comité politique et de sécurité (PSC) et du Conseil de l'Atlantique Nord, ainsi que la multiplication des exposés croisés sur des questions d'intérêt commun.

La coopération entre l'OTAN et l'UE est assurée conformément aux mandats donnés par les conseils des deux organisations. Au jour le jour, le travail s'effectue surtout au travers de contacts interservices et d'un dialogue permanent. Cette coopération pragmatique et pratique témoigne d'un véritable changement de l'état d'esprit dans lequel se déroulent nos échanges quotidiens.

Si le présent rapport est axé sur les suites données aux quarante-deux propositions, le prochain, qui sera soumis aux conseils des deux organisations en décembre 2017, donnera l'occasion d'examiner les possibilités d'une coopération accrue. Pour que la collaboration ainsi mise en place se développe et se renforce encore, il faudra que les Alliés et les États membres de l'UE soient associés le plus largement possible aux efforts et offrent leur appui le plus total.